

Atlas Controle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

37.523

Date du contrôle:

01/02/2024

Lieu du contrôle:

Avenue Victor David 81 4830 Dolhain Belgique

Testeur d'installation:

Agent-visiteur:

Beyazit Bilgic

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

TI-003/5128072

Date d'émission:

V1 01/02/2024 15:12:02

Prochaine visite avant le:

01/02/2025

Donneur d'ordre

Nom

Ekilibre

Adresse

Avenue du Chêne 177, 4802 Heusy, Belgique

Email

melanie@ekilibre.be

Base(s) règlementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Données générales

Adresse de l'installation

Avenue Victor David 81 4830 Dolhain Belgique

Type de locaux

Appartement APPART RDC / CAVE / ESCALIER

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

PIRENNE .

Adresse du propriétaire

Avenue Victor David 81 4830 Dolhain Belgique

Installateur

Données du raccordement

GRD

Numéro de compteur

2170137

Code EAN

Liaison compteur-tableau

VFVB

Tension de service

2 x 230 V

Protection générale

60A 2P

Atlas Contrôle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels

Contrôles

Schémas/plans	Liaisons équipotentielles	Fondations	Installation électrique
NOK	NOK	avant 81	après 81
Description de l'installation	TD 1 FUSE AUTO + MJ TD 2 COMMUNS DIF 40 + DISJ		
Nombre de tableaux	2		
Différentiel de tête	Autre (voir description de l'installation)		
Test BP du DDR	NOK		
ΔI_n	NOK		
Contrôle de l'état	NOK		
Matériel fixe	NOK		
Protection contre les contacts directs	NOK		
Protection contre les contacts indirects	NOK		
Protection contre les surintensités	NOK		
Prise de terre	Piquet		
Résistance de terre (Ω)	45		
Isolement (M Ω)	0		

Remarques

TGBT DES COMMUNS EN ORDRE / PREVOIR SCHEMAS ET LAMPE DE SECOURS

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 250.000 Ohms.	L1: 6.4.5.1.; L3: 6.4.5.2.
La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms	L1: 4.2.4.3.
Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions.	L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.; L3: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.
Réaliser les liaisons équipotentielles principales par des conducteurs isolés vert/jaune de section minimum 6 mm ² .	L1: 5.1.6.2.; 5.4.4.1.; L3: 5.1.6.2.; 5.4.4.1.
Réaliser la (les) liaison(s) équipotentielle(s) supplémentaire(s) dans la salle de bains / douche(s).	L1: 7.1.4.4.
Assurer la continuité de la liaison équipotentielle.	L1: 5.4.4.; L3: 5.4.4.
Prévoir un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir un interrupteur différentiel général d'une intensité nominale (In) de 40A minimum et de sensibilité de 300 mA maximum.	L1: 4.2.4.3.; 5.3.5.1.
Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour la (les) salle(s) de bain.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés.	L1: 4.2.4.3.
Placer l'interrupteur différentiel général à l'origine de l'installation (sortie compteur kWh) afin d'assurer la protection contre les contacts indirects lors d'utilisation de canalisations de classe I (ex.: XFVB ; VFVB ; EXAVB, EVAVB).	L1: 4.2.3.1.; 4.2.4.3; L3: 4.2.3.1.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
Prévoir au moins deux circuits d'éclairage.	L1: 5.3.5.2.
Placer le tableau à environ 1.50 m au-dessus du sol.	L1: 5.3.5.1.; L3 5.3.5.1.
L'accessibilité du tableau est à améliorer.	L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.
Remplacer le tableau, le degré de protection contre le contact direct n'est pas suffisant.	L1: 5.3.5.1.
Prévoir un tableau équipé d'une paroi arrière.	L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.
(Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension.	L1: 4.2.2.3; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2; 5.1.4.
Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles.	L1: 4.2.2.3; 5.1.4.; L3: 4.2.2.2; 5.1.4
Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3; 5.1.4.; 5.3.5.1.
Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc.	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.
Protéger les conducteurs de section 1 mm ² par des fusibles d'un courant nominal (In) de 6 A ou des automates de 10 A maximum.	L1: 8.2.1.

Libellé

Photo

Atlas Contrôle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

37.522

Date du contrôle:

01/02/2024

Lieu du contrôle:

Avenue Victor David 81 4830 Dolhain Belgique

Testeur d'installation:

Agent-visiteur:

Beyazit Bilgic

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

TI-003/5128072

Date d'émission:

V1 01/02/2024 15:07:28

Prochaine visite avant le:

01/02/2025

Donneur d'ordre

Nom

Ekilibre

Adresse

Avenue du Chêne 177, 4802 Heusy, Belgique

Email

melanie@ekilibre.be

Base(s) réglementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Données générales

Adresse de l'installation

Avenue Victor David 81 4830 Dolhain Belgique

Type de locaux

Appartement APPART R+1

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

PIRENNE .

Adresse du propriétaire

Avenue Victor David 81 4830 Dolhain Belgique

Installateur

Données du raccordement

GRD

Numéro de compteur

50129989

Code EAN

Liaison compteur-tableau

VFVB

Tension de service

3 x 230 V

Protection générale

30A 3P

Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Contrôles

Schémas/plans	Liaisons équipotentielles	Fondations	Installation électrique
NOK	NOK	avant 81	après 81
Description de l'installation	TGBT DIF 300+ DISJ		
Nombre de tableaux	1		
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A		
Test BP du DDR	OK		
ΔI_n	OK		
Contrôle de l'état	NOK		
Matériel fixe	NOK		
Protection contre les contacts directs	NOK		
Protection contre les contacts indirects	NOK		
Protection contre les surintensités	NOK		
Prise de terre	Autre		
Résistance de terre (Ω)	45		
Isolement (M Ω)	0		

Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 250.000 Ohms.	L1: 6.4.5.1.; L3: 6.4.5.2.
Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions.	L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.; L3: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.
Compléter les liaisons équipotentielles principales (eau, gaz, arrivée et départ chauffage).	L1: 4.2.3.2.; L3: 4.2.3.2.
Réaliser les liaisons équipotentielles principales par des conducteurs isolés vert/jaune de section minimum 6 mm ² .	L1: 5.1.6.2.; 5.4.4.1.; L3: 5.1.6.2.; 5.4.4.1.
Réaliser la (les) liaison(s) équipotentielle(s) supplémentaire(s) dans la salle de bains / douche(s).	L1: 7.1.4.4.
Compléter la (les) liaison(s) équipotentielle(s) supplémentaire(s) dans la salle de bains / douche(s).	L1: 7.1.4.4.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
L'accessibilité du tableau est à améliorer.	L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.
Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4
Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.
Equiper les bases de coupe-circuit à fusibles ou disjoncteurs d'éléments de calibrage.	L1: 5.3.5.5.; L3: 5.3.5.5.
Eliminer ou remplacer les canalisations électriques dont la section des conducteurs est inférieure à 1 mm ² ou prévoir une protection adéquate pour l'application concernée.	L1: 8.2.1.
Le conducteur de protection (PE) est à distribuer dans toute l'installation.	L1: 4.2.4.3.; 5.4.3.6.; L3: 5.4.3.6.
Prévoir un (des) conducteur(s) de protection (PE) vert/jaune d'une section minimale de 4 mm ² non protégé(s) ou 2,5 mm ² sous tube.	L1: 5.4.3.2.; L3: 5.4.3.2.
Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation.	L1: 5.3.5.2.
Nous conseillons de supprimer les canalisations hors d'usage.	
Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées.	L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.
Protéger mécaniquement le(s) câble(s) non armé(s) aux endroits exposés aux dégradations, coups, chocs (traversée des murs, plafonds, etc.)	L1: 5.2.1.5.; 5.2.9.5.

SORTIE COMPTEUR PLACER TGBT + PROTECTION LIGNE

Libellé	Photo
---------	-------

Atlas Contrôle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:
37.521

Date du contrôle:
01/02/2024

Lieu du contrôle:
Avenue Victor David 81 4830 Dolhain Belgique

Testeur d'installation:

Agent-visiteur:
Beyazit Bilgic

Type de contrôle:
Visite périodique (Livre 1 6.5)

TI-003/5128072

Date d'émission:
V1 01/02/2024 14:59:48

Prochaine visite avant le:
01/02/2025

Donneur d'ordre

Nom
Adresse
Email

Ekilibre
Avenue du Chêne 177, 4802 Heusy, Belgique
melanie@ekilibre.be

Base(s) réglementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Données générales

Adresse de l'installation	Avenue Victor David 81 4830 Dolhain Belgique
Type de locaux	Appartement APPART R+2
Propriétaire, gestionnaire ou exploitant	PIRENNE .
Adresse du propriétaire	Avenue Victor David 81 4830 Dolhain Belgique
Installateur	

Données du raccordement

GRD	
Numéro de compteur	48113485
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	VFVB
Tension de service	3 x 230 V
Protection générale	40 A 3P

Atlas Controle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels

Contrôles

Schémas/plans	Liaisons équipotentielles	Fondations	Installation électrique
NOK	NOK	avant 81	après 81
Description de l'installation	tgbt fuse MJ + disj		
Nombre de tableaux	1		
Différentiel de tête	Autre (voir description de l'installation)		
Test BP du DDR	NOK		
ΔIn	NOK		
Contrôle de l'état	NOK		
Matériel fixe	NOK		
Protection contre les contacts directs	NOK		
Protection contre les contacts indirects	NOK		
Protection contre les surintensités	NOK		
Prise de terre	Piquet		
Résistance de terre (Ω)	45		
Isolement (M Ω)	0		

Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Controle
 Chaussée De La Hulpe 181 box 1
 1170 Brussels

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 250.000 Ohms.	L1: 6.4.5.1.; L3: 6.4.5.2.
Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1: 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms	L1: 4.2.4.3.
Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions.	L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.; L3: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.
Réaliser les liaisons équipotentielles principales par des conducteurs isolés vert/jaune de section minimum 6 mm ² .	L1: 5.1.6.2.; 5.4.4.1.; L3: 5.1.6.2.; 5.4.4.1.
Réaliser la (les) liaison(s) équipotentielle(s) supplémentaire(s) dans la salle de bains / douche(s).	L1: 7.1.4.4.
Adapter la section des liaisons équipotentielles principales.	L1: 5.4.4.1.; L3: 5.4.4.1.
Assurer la continuité de la liaison équipotentielle.	L1: 5.4.4.; L3: 5.4.4.
Prévoir un conducteur vert/jaune pour les liaisons équipotentielles: code de couleur non respecté.	L1: 5.1.6.2.; 5.4.4.; L3: 5.1.6.2.; 5.4.4.
Adapter la section de la liaison équipotentielle supplémentaire locale.	L1: 5.4.4.2.; L3: 5.4.4.2.
Prévoir un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour la (les) salle(s) de bain.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
Renseigner sur les schémas unifilaires et de position, les coordonnées de l'électricien, du propriétaire ainsi que l'adresse de l'installation.	L1: 9.1.2.
Installation a revoir dans son intégralité	
Libellé	Photo